



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 30 juin 2022

Le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 30 juin 2022 à 18h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Laurence SCHERRER

Présents : Mme Christelle NECCHI, Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, , Mr Cedrick FACON, Mme Laurence SCHERRER, Mr Frédéric MONBILLARD

Absents : Mr Mickaël PERREIRA (excusé), Mr Cédric BOGE (excusé avec PR pour Mme Anaïs DUBOIS), Mme Antonia MILLERON (excusée), Mr Alain CHARLOT (excusé).

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LA NUMERISATION DES ACTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la modalité de publicité suivante :
Publicité des actes de la commune par affichage.
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DISSOLUTION DES CORNOTS II

Le conseil municipal décide à l'unanimité la dissolution des « Cornots II ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Pour la rentrée de septembre 2022, les effectifs de l'école élémentaire prévus sont de 85 élèves :

- 17 élèves CP / 4 CE1 = 21 élèves
- 11 élèves CE1 / 11 CE2 = 22 élèves
- 23 élèves CM1
- 19 élèves CM2

Changement au sein de l'équipe enseignante : Mme Corinne DEGRANGE occupera le poste de Mr BONNEFOUS, qui a demandé et obtenu sa mutation.

Une augmentation de crédit par élève nous a été demandée par l'équipe enseignante. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter de 5€ par élève soit 45€ au lieu de 40€.

Un devis sera réalisé pour la mise en place du plan particulier de mise en sûreté (**PPMS**) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation.

COMPTE RENDU DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE ET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION

Seuil d'alerte restriction d'eau, le préfet a pris un arrêté applicable depuis le 27 juin.

Arrosage interdit entre 11h et 18h le détail sera affiché en mairie et distribué dans les boîtes aux lettres.

Réception du Plan de prévention des risques naturels d'inondation fourni par l'état. Les adjoints ont étudié les cartes et ont noté plusieurs incohérences qui seront remontées. Une réunion publique doit être organisée vers la rentrée.

REFECTION RD34 ET TRAVAUX

Monsieur le Maire informe que les travaux de renouvellement de couche de roulement sur la RD 34 en traverse de la commune seront réalisés du 11 au 12 Juillet sous réserve des conditions climatiques favorables.

Ces travaux seront effectués par l'entreprise ROGER MARTIN sous alternat de feux de chantier.

Les ralentisseurs seront réalisés dans un second temps après réflexions de la commission urbanisme.

L'entreprise Enedis interviendra le 5 juillet pour le raccordement de l'électricité des deux maisons en construction.

ACTIVITES BIBLIOTHEQUE

Mme SCHERRER et Mme DUBOIS informent leur souhait de mettre en place des activités de bricolage à la bibliothèque plusieurs samedis matins pour les fêtes d'halloween, Noël, Pâques, fête des mères, fête des pères, et carnaval.

Un écrivain viendra présenter ses contes, ses romans et dédicacera son dernier livre (novembre /décembre 2022).

La Bibliothèque fermera du 1^{er} Août au 21 Août 2022.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Mercredi 13 juillet à partir de 19h30 la mairie organise un repas préparé par la société CHARPY TRAITEUR, une information sera distribuée aux habitants.

Des barnums loués à une association de Rouvres en plaine seront mis en place par les conseillers le mercredi 13 à partir de 9h.

L'association « J'peux pas J'ai pétanque » tiendra la buvette. Le **DJ ABP CONCEPT** animera la soirée pour un montant de 480€.

A la tombée de la nuit, ouvert à tous un feu d'artifice sera tiré à l'Espace Camille MAILLOTTE.

EQUIOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n° 643 du 26 mai 2022 portant autorisation pour le renouvellement et extension de la carrière EQUIOM sur les communes de Marliens et de Rouvres en Plaine.

Une séance publique sera organisée en présence de Monsieur BAUCHET maire de TART afin de présenter le projet « collectif » pour continuer notre combat contre l'extension de la gravière.

POINT CITY STADE

Le grillage du terrain de tennis sera retiré avant le début de la réalisation du city stade courant septembre /octobre.

VEHICULE DU CANTONNIER

Le conseil municipal est toujours à la recherche d'un véhicule de remplacement de type utilitaire muni d'une benne.

MENAGE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Par suite des retours lors du conseil d'école sur le ménage, la mairie a noté le point et va étudier différentes solutions.

VEILLE JURIDIQUE

Une information concernant le seuil d'alerte concernant les mesures Agricoles, économiques et générales sera distribuée à chacun.

STATIONNEMENT DES BUS

Le préfet nous fait part du courrier reçu par Monsieur Bernard à la suite de l'interdiction de stationnement des bus et poids lourd sur la commune.

La DDT et la préfecture valident le bon droit de la mairie. C'est à la société privée de M. Bernard de lui trouver un emplacement de stationnement.

L'interdiction de stationnement des bus et camions de plus de 3.5 tonnes dans la commune est confirmé par arrêté.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs devis seront demandés pour la réalisation d'une dalle béton afin de mettre en place la nouvelle benne à verre « sortie du lotissement les cornots II »

L'entreprise AJ3M réalisera le contrôle de l'aire de jeu actuelle courant septembre / octobre.

L'installation du panneau et le marquage au sol du nouvel emplacement de l'arrêt de bus seront réalisés avant la rentrée scolaire.

La mairie souhaite pratiquer un fauchage tardif du gazon devant la salle des fêtes pour préserver la BIODIVERSITE durant l'été.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 septembre 2022 à 18 heures.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 1^{er} juillet 2022, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.